

Commune Aigues-Vives

Procès-Verbal

Séance du conseil municipal du mardi 15 septembre 2026

Présents : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, DA SILVA Antonio, GERMAIN Catherine, MENDES Anne-Marie, GERLING Sylvie, FAU Patrick, RAMOS DOS SANTOS José, OROSQUETTE Bénédicte, VILLARZEL Pierre-André, BORIES Jordan, AZAM Elyan, DAUDON Georgia, RODRIGUES Roger.

Absente excusée et représentée : DA SILVA TEIXEIRA Mélanie (**représentée par** OMS Jean-Pierre)

Secrétaire de séance : GERMAIN Catherine.

Date Convocation du Conseil Municipal : 08/09/2026

Début séance : 18h30 - **Fin séance :** 19h57

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026
 - 2 – Fonds de solidarité – Incendie Pyrénées-Orientales juillet 2026
 - 3 – Campagne de fiabilisation des bases des locaux d’habitation
 - 4 – Désignation d’un titulaire et d’un suppléant à la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
 - 5 – Voirie communale 2026/2027
 - 6 – Appel à la solidarité en faveur de la commune de Pomas – Tornade août 2026
 - 7 – Tarif repas traiteur Foire de la Pomme
 - 8 – Tarifs régie manifestations municipales
 - 9 – Organisation Foire de la Pomme 2026
 - 10 – Questions diverses : Point sur le repas du Conseil Municipal du 29 août 2026 (mail de Mme Daudon Georgia)
-

Monsieur le Maire précise que la séance est enregistrée.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2026 (1mn57)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026.

Vote

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

2) Fonds de solidarité – Incendie Pyrénées-Orientales juillet 2026 (5mn43)

Monsieur le Maire informe les élus qu'un fonds de solidarité a été mis en place par l'AMF 66 afin de recueillir les dons des collectivités, entreprises et citoyens après l'incendie d'une intensité exceptionnelle qui s'est déclaré le 4 juillet 2026 à Trévillach, dans les Pyrénées Orientales.

Il précise qu'un autre appel à la solidarité concerne la commune de Pomas, touchée par une tornade au mois d'août.

Un échange s'engage sur l'opportunité de participer aux deux fonds. Plusieurs conseillers évoquent la proximité de Pomas et la situation des habitants directement touchés, certains ayant perdu leur habitation. La possibilité de privilégier une aide de proximité est notamment avancée.

Monsieur le Maire précise que lui aussi serait favorable à une aide en faveur de Pomas plutôt qu'à une participation au fonds concernant les Pyrénées-Orientales.

Vote

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas verser de participation au fonds de solidarité concernant l'incendie des Pyrénées-Orientales.

3) Campagne de fiabilisation des bases des locaux d'habitation. (7mn41)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une nouvelle offre de service proposée par la Direction Générale des Finances Publiques en matière de fiabilisation des évaluations cadastrales de logements déjà évalués.

Cette opération relève d'un traitement informatique automatisé et consiste à intégrer dans les locaux d'habitation classés dans les catégories de 1 à 6 qui en seraient dépourvus, les éléments de confort suivant : eau courante, électricité, WC/lavabos et chauffage central. Les évaluations

issues de ces opérations devront comme toutes les évaluations nouvelles ou modifiées, être présentées et soumises à l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) avant le 15 avril 2027.

Monsieur le Maire précise que, selon les éléments communiqués à la commune par Carcassonne Agglo, cette opération pourrait entraîner une recette fiscale supplémentaire estimée à **6 041,87 € par an** pour la commune.

4) Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (1mn06)

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

En effet, lors du Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo du 29 juin 2026, la mise en place d'une CLECT a été validée par les Conseillers Communautaires. Et cette commission doit être installée pour le mois d'octobre.

Monsieur le Maire propose de désigner *Pascale Fabre, 1ere adjointe en qualité de titulaire* et *Jean-Pierre OMS, Maire, en qualité de suppléant*.

Monsieur le Maire précise que cette commission se réunit généralement une fois par an.

Vote

Le Conseil Municipal donne son accord sur ces désignations :

Titulaire	FABRE Pascale (1ere adjointe)
Suppléant	OMS Jean-Pierre (maire)

5) Voirie communale 2026/2027 (19mn26)

Monsieur le Maire présente le programme de travaux de voirie communale, pour un montant global annoncé de **139 529 €**.

Il indique qu'il est proposé de **fiscaliser 50 000 €**, le solde (**89 529€**) étant pris en charge directement par la commune.

Il précise que les 50 000 € concernés seront empruntés par le SIC (Syndicat Inter Communal de Cylindrage) puis remboursés progressivement par la commune.

Les travaux concernent plusieurs secteurs de la commune :

- Chemin de la Gardie,
- Etang : chemin de la Thibaude, chemin du Milieu, chemin du Loup, chemin de Puichéric et chemin de l'Isthme, chemin de Ferrand, chemin de Salies.

Monsieur le Maire détaille les travaux envisagés : reprises de chaussée, purges des parties dégradées et réfection de certains tronçons. Il précise notamment que le chemin du Loup doit être repris dans son ensemble afin de permettre de meilleures conditions de circulation et de travail pour les exploitants agricoles.

Concernant le chemin de l'Isthme, les travaux avaient été différés dans l'attente de la réalisation d'une tranchée destinée au renforcement du réseau électrique et de la remise en état de l'écoulement des eaux. Ces interventions étant désormais réalisées et stabilisées, la réfection du chemin peut être programmée.

Liste des divers travaux

Chemin de la Gardie	Revêtement tricouche + passage à gué	49 867.20€
Chemin de la Thibaude	Purge + revêtement tricouche	9 800.00€
Chemin du Milieu	Purge + revêtement tricouche	12 600.00€
Chemin du Loup	Réalisation d'emplois	1 622.50€
Chemin de Puichéric	Demi-chaussée	8 500.00€
Chemin de l'Isthme	Demi-chaussée	8 430.00€
Chemin de Ferrand	Purge + revêtement tricouche	10 712.00€
Chemin des Sallies	Purge + revêtement tricouche	18 000.00€
Chemin des Sallies et impasse des Sallies	Dernière partie	10 404.00€
Travaux communs		2 950.00€

Monsieur le Maire précise aussi que tout doit être fait avant la fin de l'année car les années à venir il faudra s'occuper de la voirie au cœur du village. Il précise que cela représente chaque année un budget très lourd pour la commune (les chemins de l'Etang). Mais c'est indispensable d'en faire un peu tous les ans car si on attend trop, les travaux sont encore plus conséquents. Monsieur le Maire explique aussi l'intérêt du SIC dans ce genre d'opérations. Le SIC apporte son expertise technique mais le SIC est aussi intéressant pour le financement. En effet pour des gros travaux le SIC emprunte auprès d'établissements financiers pour le compte des communes (il a ainsi des conditions intéressantes – effet volume). Ensuite chaque année la commune « paye » le SIC sur des durées de 10.15 ans. Et chaque année on fiscalise 50000 euros – en fait on utilise le SIC comme un moyen de lisser la dépense de voirie (très conséquente sur Aigues Vives) dans le temps.

Vote

Monsieur le Maire propose de fiscaliser à hauteur de 50000 € les travaux de voirie qui s'élèvent à 139 529 €

La fiscalisation de 50 000 € concernant les travaux de voirie de 139 529€ est adoptée à l'unanimité.

Lors de la présentation des différents travaux, Monsieur Elyan Azam évoque plusieurs points concernant la voirie, sans lien direct avec la décision soumise au conseil. Monsieur le Maire lui apporte les éléments de réponse concernant le chemin de Nérie.

Lors de l'explication par Monsieur le Maire sur le fonctionnement du SIC et du principe de la fiscalisation, Madame Georgia Daudon demande pourquoi la commune ne finance pas directement la totalité des travaux de voirie, d'un montant de 139 529 €, plutôt que de recourir à la fiscalisation de 50 000 €, estimant que la commune n'a pas d'autres projets importants à

financer cette année. Monsieur le Maire rappelle que ce mécanisme permet de répartir la charge financière des travaux de voirie sur plusieurs années.

6) Appel à la solidarité en faveur de la commune de Pomas – Tornade août 2026 (0mn12)

Monsieur le Maire revient sur l'appel à la solidarité lancé en faveur de la commune de Pomas, durement touchée par une tornade au mois d'août 2026.

Cette aide avait déjà été évoquée lors de l'examen du fonds de solidarité concernant les incendies des Pyrénées-Orientales. Plusieurs conseillers avaient alors souligné la proximité de Pomas ainsi que la situation de certains habitants ayant notamment perdu leur habitation.

Vote

Monsieur le Maire propose de verser une aide de 1 000 € à la commune de Pomas par le biais de l'association des Maires de l'Aude.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement d'une aide de 1 000 € en faveur de la commune de Pomas par le biais de l'Association des Maires de l'Aude.

7) Tarif repas traiteur Foire de la Pomme. (19mn23)

Monsieur le Maire propose de maintenir à 30 € le tarif du repas servi à l'occasion de la Foire de la Pomme.

Le repas est facturé environ 25 € par le traiteur, la commune prend en charge le pain, le vin et le dessert.

Madame Georgia Daudon demande pourquoi le même traiteur est régulièrement retenu.

Monsieur le Maire indique que la qualité des produits proposés et les tarifs pratiqués ont jusqu'à présent conduit la commune à conserver ce prestataire, d'autres possibilités ayant également été examinées.

Monsieur le Maire rappelle les différentes formes de restauration possibles lors de la foire de la pomme : le repas servi à table au foyer (c'est l'objet de ce point du conseil municipal) et la possibilité de se restaurer auprès des Food trucks installés au parc.

Monsieur le Maire évoque une préoccupation actuelle avec ce prestataire. En effet cette année, le traiteur peut assurer la préparation du repas mais rencontre des difficultés pour disposer du personnel nécessaire pour effectuer le service.

Plusieurs solutions sont évoquées par les membres du conseil : faire appel à des bénévoles, contacter le lycée professionnel de Carcassonne, rechercher quelques personnes susceptibles d'assurer le service ou envisager une autre formule de repas.

Il est rappelé par Monsieur le Maire que le repas servi à table constitue un élément traditionnel de la Foire et qu'il est notamment apprécié par les personnes qui souhaitent déjeuner tranquillement sur place. Le principe d'un repas avec service à table est donc privilégié.

Le prestataire a informé Monsieur le Maire qu'il lui apporterait rapidement une réponse définitive au sujet de sa possibilité d'effectuer le service à table comme les autres années.

Madame Pascale Fabre a contacté de nombreux autres prestataires et nombreux sont ceux qui rencontrent la même préoccupation pour nous proposer une prestation complète : cuisine + service et le tout dans un tarif convenable.

Nous continuons de rechercher des solutions alternatives en attendant la réponse définitive du prestataire habituel.

Vote

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le tarif du repas traiteur à 30 euros pour un repas adulte ; pas de tarif spécial pour les enfants.

Le Conseil Municipal donne son accord pour maintenir le tarif du repas de la Foire de la Pomme à 30 euros (enfant ou adulte).

8) Tarifs régie manifestations municipales. (8mn11)

Monsieur le Maire explique que les carnets de tickets de droit de place actuellement utilisés dans le cadre de la régie municipale portent spécifiquement la mention « Foire de la Pomme ».

Jusqu'à maintenant si nous avons besoin de tickets pour une autre manifestation, nous en faisons d'autres portant la mention de l'autre manifestation.

Ces carnets de tickets de droit de place sont très onéreux. Nous avons donc contacté la perception pour voir s'il était possible d'utiliser ces tickets pour d'autres manifestations organisées par la commune. Le percepteur a expliqué qu'on pouvait se servir du même carnet de tickets.

Afin d'éviter de faire éditer des carnets de droit de place différents pour chaque manifestation, il suffit de supprimer la mention « Foire de la Pomme ». Les tickets de droit de place pourront ainsi être utilisés pour les différentes manifestations organisées par la commune.

Les valeurs évoquées pour les tickets sont de **10 €, 30 € et 40 €**.

Vote

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer la mention « Foire de la pomme ». Les tickets de droit de place de la régie « Manifestations Municipales » pourront être utilisés pour l'ensemble des manifestations municipales, et non exclusivement pour la Foire de la Pomme. Les tarifs seront inchangés (10€, 30€ et 40€).

Le Conseil Municipal donne son accord pour supprimer la mention « Foire de la pomme ». Les tickets de droit de place de la régie « Manifestations Municipales » pourront être utilisés pour l'ensemble des manifestations municipales, et non exclusivement pour la Foire de la Pomme. Les tarifs seront inchangés (10€, 30€ et 40€).

9) Organisation Foire de la Pomme 2026 et Cavinades 2026 (9mn58)

➤ Foire de la Pomme

La Foire de la Pomme, du Vin et du Riz se déroulera le dimanche 11 octobre 2026.

Madame Pascale Fabre fait un point sur l'organisation de la prochaine Foire de la Pomme :

- Les producteurs et artisans ont été relancés afin de confirmer leur participation.
- Les food-trucks avaient répondu très rapidement
- A ce jour il y a 60 producteurs, 9 food trucks
- A ce jour certains artisans (habitués) ont dit non, mais il y avait quelques candidatures spontanées qui ont été contactés.

Quelques ajustements au niveau des emplacements sont en cours.

Il est également prévu d'organiser trois réunions destinées respectivement aux bénévoles, aux employés municipaux et aux élus afin d'établir le planning précis de la journée et de répartir les différentes tâches de chacun pour le jour de la Foire mais également pour la semaine qui précède la foire.

Ces réunions sont prévues **le mardi 29 septembre**. (16h : employés municipaux, 17h30: bénévoles, 18h30 : élus)

Un appel aux futurs bénévoles souhaitant apporter leur aide sera diffusé dans les boîtes aux lettres (avec l'invitation à la réunion du 29 septembre)

➤ Les Cavinades

Les Cavinades se dérouleront le vendredi 2 octobre 2026.

Madame Pascale Fabre fait un point sur l'organisation des Cavinades:

- 7 producteurs seront présents
- Kiki Pizza et le QG Badenois assureront la restauration.
- Contre 10 euros : 3 dégustations et un verre (avec un système de consigne).
- Les employés municipaux vont vider la remise de la mairie afin que les producteurs s'y installent.
- Ils vont installer les barriques avec les plateaux dessus.

10) Questions diverses (19mn26)

- *Madame Georgia Daudon a fait inscrire une question (proposée par mail) concernant le repas du 29 août (rassemblant équipe municipale, personnel communal et conjoints)*

Madame Georgia Daudon a fait porter cette question dans les questions diverses car elle était surprise de ne pas voir ce point dans l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour car « il y a eu une dépense et des invités ».

Monsieur le Maire lui a répondu tout simplement que ce repas et ses modalités avaient été votées en conseil municipal (le 30/06/2026).

Monsieur le Maire lui a précisé que les cinq invités étaient « ses invités à lui » et qu'il leur a offert le repas avec ses deniers propres donc cela ne devait pas apparaître dans l'ordre du jour.

Monsieur le Maire a aussi indiqué à Madame Georgia Daudon qu'il avait été très contrarié qu'elle paye son repas ainsi que celui de son mari. En effet il avait été voté au Conseil Municipal du 30 juin 2026 que la municipalité invitait le personnel communal et l'équipe municipale avec les conjoints. (*Rappel du vote* : 14 votants = 12 pour +1 contre (Elyan Azam) +1 abstention (Georgia Daudon))

Madame Georgia Daudon a répondu qu'elle voulait être en accord avec ce qu'elle avait voté elle le 30 juin.

Monsieur Azam a soulevé un autre point concernant le fait que ses échanges lors du conseil municipal du 30 juin n'apparaissent pas dans le PV.

Monsieur le Maire lui répond tout simplement que cet échange dont il parle est apparu après le vote.

Toujours dans cet échange, **Madame Georgia Daudon** s'exprime sur la rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal et, plus particulièrement, la restitution de tous les échanges et interventions.

Madame Georgia Daudon rappelle que dans le PV, tous les échanges doivent être restitués. Un débat s'engage donc sur le niveau de détail devant figurer dans le procès-verbal. Il est notamment rappelé par **Catherine Germain** (secrétaire de séance) que la retranscription intégrale des échanges conduirait à des documents particulièrement volumineux et difficiles à exploiter. Cependant, effectivement il y a nécessité de conserver dans le procès-verbal **les éléments essentiels des débats ayant conduit** aux décisions mais **pas les débats qui interviennent une fois la décision prise**.

Monsieur le Maire en profite également pour faire un rappel sur le principe des **questions diverses** et leur **inscription à l'ordre du jour**.

Monsieur le Maire indique que les questions que les conseillers souhaitent voir formellement abordées lors d'une séance doivent **être communiquées suffisamment en amont** afin de pouvoir être portées à la connaissance de l'ensemble des conseillers. Il est convenu que les conseillers souhaitant inscrire une question diverse à une prochaine séance devront la transmettre préalablement par mail afin qu'elle puisse être prise en compte lors de la préparation de la convocation.

Il est 19h57 – fin de la séance.
